Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DE SERVICE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PECHE

Direction générale de l'alimentation **Sous-direction de la Santé et de la Protection Animales Bureau de la santé animale** **Bureau de l'identification et du contrôle des mouvements des animaux** Adresse : 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par : A. Bronner / S. Le Fouillé Tél. : 01.49.55.84.54 Réf. interne : 0803038	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDSPA/N2008-8076** **Date: 01 avril 2008** Classement : SA 164

Le Ministre de l'agriculture, et de la pêche
à
(liste de diffusion)

Date de mise en application : immédiate
Abroge et remplace : Sans objet
Date limite de réponse : **8 avril 2008**
Nombre d'annexe : 0
Degré et période de confidentialité : Aucune

Objet : rapatriement des données relatives aux sites porcins de BDPORC dans SIGAL

Bases juridiques :
- Directive 92/102/CEE du Conseil du 27 novembre 1992 concernant l'identification et l'enregistrement des animaux
- Directive 97/12/CEE du Conseil du 17 mars 1997 portant modification et mise à jour de la Directive 64/432/CEE relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovines et porcines
- Décret n2005-482 du 10 mai 2005 relatif à l'identification du cheptel porcin et modifiant le code rural
- Arrêté du 24 novembre 2005 relatif à l'identification du cheptel porcin
- Note de service DGAL/SDSPA/N2006-8275 du 30 novembre 2006 relative aux relations BDPORC – BDNI – SIGAL
- Note de service DGAL/SDSPA/N2007-8100 du 23 avril 2007 relative à BDPORC et aux indicateurs relatifs à la maladie d'Aujeszky

MOTS-CLES : Base de données – Aujeszky – mouvements – BDPORC - SIGAL

Résumé : La présente note de service demande aux DDSV souhaitant bénéficier d'un rapatriement des données tenues à jour dans BDPORC de se manifester **d'ici le 8 avril 2008** .

Destinataires	
Pour exécution : Directeurs départementaux des services vétérinaires	**Pour information :** Préfets DDAF DRAF ENSV INFOMA DGPEI, DGDDI, DGS, DGCCRF Office de l'élevage Fédérations et syndicats professionnels

La recherche d'une habilitation législative est en cours pour permettre à BDPORC d'être reconnue comme la base nationale de données gérant les mouvements de porcins, en application des directives 92/102/CEE et 97/12/CEE.

Afin de ne plus retarder la mise en place d'un échange de données entre SIGAL et BDPORC, et sans attendre la mise en place du nouvel environnement SIGAL, quelques modifications mineures vont être apportées dans SIGAL permettant une gestion des sites porcins.

Au préalable, comme indiqué dans les notes de service du 30 novembre 2006 et du 23 avril 2007 sus-visées, une reprise automatique des données depuis BDPORC vers SIGAL va être effectuée. Cependant, toutes les DDSV n'ayant pas informé régulièrement leur correspondant régional de la mise à jour des données relatives à leurs sites porcins, ce rapatriement ne sera réalisé que pour les DDSV le souhaitant.

Je demande donc aux DDSV qui souhaitent bénéficier d'un rapatriement des données depuis BDPORC dans SIGAL de se manifester d'ici le 8 avril 2008 à l'adresse mail suivante : bsa.sdspa.dgal@agriculture.gouv.fr

Le rapatriement des données depuis BDPORC dans SIGAL s'effectuera dans la première quinzaine d'avril.

Les DDSV qui ne se seront pas manifestées d'ici là ne bénéficieront d'aucun rapatriement des données BDPORC dans SIGAL.

Les données relatives aux sites porcins seront ensuite tenues à jour par les DDSV dans SIGAL. Une note de service plus précise relative à l'échange de données entre BDPORC et SIGAL paraîtra prochainement.

La Directrice Générale Adjointe
C.V.O
Monique ELOIT